

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L5211-10;

Vu la délibération n° CCSDCC20036 du 15/07/2020 relative à l'élection du Président de la Communauté de Communes du Saulnois (mandature 2020-2026) ;

Vu la délibération n° CCSDCC20037 du 15/07/2020 fixant à 15 le nombre de vice-présidents qui siègeront d'office au sein du bureau communautaire, et fixant à 15 le nombre de membres complémentaires du bureau communautaire (mandature 2020-2026);

Vu les délibérations n° CCSDCC20038 à CCSDCC20052 incluse relatives à l'élection des 15 Vice-présidents de la Communauté de Communes du Saulnois (mandature 2020-2026) ;

Vu la délibération n° CCSDCC20054 du 15/07/2020 relative à l'élection des 15 membres complémentaires du bureau communautaire (mandature 2020-2026) ;

Vu la délibération n° CCSDCC20060 du 27/07/2020 portant délégations au bureau ;

Vu la convocation au Bureau en date du 13/07/2021;

Le jour susdit, les membres du bureau se sont réunis au sein de la Salle du périscolaire de LHOR sous la présidence de Monsieur Jérôme END, Président de la Communauté de Communes du Saulnois.

Vu que la moitié des membres délégués est présente, le bureau a qualité pour délibérer de façon valide.

Etaient présents et avaient donné procuration :

Président	Vice- présidents	Autres membres du bureau	Membre ayant donné procuration
Jérôme END	Armelle BARBIER	Sylvie BOUSCHBACHER	Christophe ESSELIN (Procuration à Nicolas KARMANN)
	David BARTHELEMY	Sylvain CIMINERA	Christelle PILLEUX (Procuration à Armelle BARBIER)
	Thierry CHATEAUX	Antoine ERNST	Gaëtan BENIMEDDOURENE (Procuration à Jérôme LANG)
	François FLORENTIN	Rémy HAMANT	
	Laurent FRICHE	Yolande HOUPERT	
	Michel HAMANT	Jérôme LANG	
	Annette JOST	Michel RAMBOUR	300000000000000000000000000000000000000
	Nicolas Carole KARMANN REMILLON Bernard LOUIS René VERHEE		
	Gérard MEYER		
	Hervé SEVE		
	Thierry SUPERNAT		
1	12	9	3
			ents : 22 - Votants : 25

Etaient également présents:

- Mme Emilie WILHELM, Directrice Générale des Services
- Mme Audrey MOLINERIS, Secrétaire du Président et des Assemblées

Etaient excusés :

- Monsieur Christophe ESSELIN
- Monsieur Gilbert VOINOT
- Monsieur Laurent CLAUDEL
- Monsieur Didier CONTE
- Monsieur Bernard DOYEN
- Madame Gaëlle QUENETTE
- Monsieur Jean-Marie SIMERMAN

Monsieur le Président ouvre la séance à 17h05 et remercie les élus pour leur présence en séance du bureau de ce soir.

Il nomme Madame Carole REMILLON, Maire de XANREY, secrétaire de séance.

Les membres de l'Assemblée approuvent à l'unanimité.

Procès-verbal:

Monsieur le Président propose à l'assemblée d'approuver le PV n° 04 du bureau du 26 juin 2024 qui a été mis en ligne dans l'extranet « élus ».

Après délibération, l'assemblée APPROUVE le PV n°04 du bureau du 26 juin 2024.

Nombre de votants	24
Majorité absolue	13
Pour	24
Contre	0

POINT N° CCSBUR24043 INTERCOMMUNALITE

Objet : Soutien au dépôt d'une candidature, auprès de l'Office Français de la Biodiversité, afin d'élaborer un atlas de la biodiversité intercommunale des Canaux de Moselle Sud porté par le PETR du Pays de Sarrebourg, au titre de la Réserve de Biosphère de Moselle Sud

Un Atlas de la Biodiversité Communale (ABC) ou Intercommunale est un inventaire des milieux et espèces présents sur un territoire donné. Il implique l'ensemble des acteurs d'une commune ou d'une intercommunalité (élus, citoyens, associations, entreprises) en faveur de la préservation du patrimoine naturel.

Agissant comme un outil d'information sur les espèces végétales, animales ou fongiques du territoire qu'il convient de préserver, l'atlas de la biodiversité permet d'apprendre à mieux connaître et cartographies les espèces et les enjeux de la biodiversité. Plus qu'un simple inventaire naturaliste, un atlas de la biodiversité est donc un outil stratégique de l'action locale, un outil d'aide à la décision pour les collectivités, qui facilite l'intégration des enjeux de biodiversité dans leurs démarches d'aménagement et de gestion de la biodiversité.

Afin de répondre aux objectifs visés, l'ABC donne lieu à la production de différents types de rendus :

- o la réalisation d'inventaires naturalistes de terrain au cours desquels sont produites des données d'observation et de suivi d'espèces et/ou d'habitats ;
- o la production de cartographie d'enjeux de biodiversité qui pourront être intégrés dans les projets d'aménagement et de valorisation du territoire ;
- o la production de publications, rapports ou annexes relatives à la mise en œuvre de l'ABC et des perspectives qui en découlent ; l'ensemble de ces productions étant rendu public ;
- o la production de créations artistiques sur le terrain qui intégreront les résultats des inventaires réalisés.

Le PETR du Pays de Sarrebourg, avec le soutien financier et technique du Parc naturel régional de Lorraine, de la Communauté de Communes du Pays de Phalsbourg, de la Communauté de Communes de Sarrebourg Moselle Sud et de la Communauté de Commune du Saulnois, souhaite déposer un projet d'ABC, auprès de l'Office Français de la Biodiversité, en septembre 2024. Ce projet doit participer à la réalisation des objectifs de la Réserve de Biosphère UNESCO de Moselle Sud, c'est-à-dire protéger la biodiversité, sensibiliser et informer le grand public, valoriser le territoire.

Ce projet porte sur dix communes traversées par le canal de la Marne au Rhin, et qui possèdent également d'anciens tronçons désaffectés de canal où le patrimoine naturel s'exprime à nouveau : l'ancien canal de Réchicourt-le-Château et la Vallée des éclusiers. Le projet vise à mieux connaître cette biodiversité particulière ainsi que celle des autres écosystèmes communaux les entourant et de valoriser celle-ci auprès des habitants et du grand public.

Concernant la Communauté de Communes du Saulnois, les communes identifiées, pour ce projet, sont Bourdonnay, Lagarde et Maizières-les-Vic. Elles pourront ainsi bénéficier de cet ABC afin de favoriser l'expression de la biodiversité.

La Réserve de Biosphère de Moselle Sud et le Parc naturel régional de Lorraine ont décidé de porter conjointement la réalisation de cet ABC intercommunal aux enjeux de biodiversité élevés, en s'efforçant de recueillir une large adhésion du grand public, dont les objectifs sont :

- Mieux connaître la biodiversité des anciens canaux de Moselle Sud et des autres écosystèmes des communes ;
- Impliquer les habitants dans l'appropriation de la biodiversité et créer des lieux physiques dédiés à sa valorisation ;
- Évaluer quelles sont les meilleures actions de gestion des anciens canaux pour favoriser au mieux la biodiversité dans le futur ;
- Expérimenter l'actualisation des ABC réalisés entre 2004 et 2007 afin de pouvoir dupliquer la méthode sur les autres communes du Parc naturel Régional de Lorraine ;
- Servir de projet test pour lancer d'autres ABC autour d'autres enjeux de biodiversité.

Monsieur le Président propose au Bureau Communautaire de :

- APPROUVER l'élaboration d'un atlas de la biodiversité à l'échelle des communes de Bourdonnay, Lagarde et Maizières-lès-Vic;
- > APPROUVER que le PETR du Pays de Sarrebourg, au titre de la Réserve de Biosphère de Moselle Sud :

 CANDIDATE à l'appel à projets de l'Office Français de la Biodiversité et SOLLICITE une subvention conformément au plan de financement prévisionnel ci-dessous :

Coût prévisionnel du Projet d'Atlas communaux	120.653,00€ HT		
Durée du projet estimée <u>à 3 ans</u> .			
Montant sollicité auprès de l'Office Français de la Biodiversité	(80%) 96.522,00€		
Montant sollicité auprès de la Communauté de Communes de Pays	9.652,00€		
du Pays de Phalsbourg	(soit 3.217,00€ / an)		
Montant sollicité auprès de la Communauté de Communes de	7.239,00€		
Sarrebourg Moselle Sud	(soit 2.413,00€ / an)		
Montant sollicité auprès de la Communauté de Communes du	7.239,00€		
Saulnois	(soit 2.413,00€ / an)		

- SOLLICITE, le cas échéant, les subventions correspondantes auprès des différents partenaires financiers afin de faire diminuer le reste à charge des collectivités;
- PRECISE que les Communautés de Communes prendront en charge le reliquat de la subvention en fonction du nombre de communes concernées sur leur territoire et dans le respect d'un équilibre de territoire;
- SIGNE tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Après délibération, l'Assemblée :

- > APPROUVE l'élaboration d'un atlas de la biodiversité à l'échelle des communes de Bourdonnay, Lagarde et Maizièreslès-Vic ;
- > APPROUVE que le PETR du Pays de Sarrebourg, au titre de la Réserve de Biosphère de Moselle Sud :
 - CANDIDATE à l'appel à projets de l'Office Français de la Biodiversité et SOLLICITE une subvention conformément au plan de financement prévisionnel ci-dessous :

Coût prévisionnel du Projet d'Atlas communaux	120.653,00€ HT
Durée du projet estimée <u>à 3 ans</u> .	
Montant sollicité auprès de l'Office Français de la Biodiversité	(80%) 96.522,00€
Montant sollicité auprès de la Communauté de Communes de Pays	9.652,00€
du Pays de Phalsbourg	(soit 3.217,00€ / an)
Montant sollicité auprès de la Communauté de Communes de	7.239,00€
Sarrebourg Moselle Sud	(soit 2.413,00€ / an)
Montant sollicité auprès de la Communauté de Communes du	7.239,00€
Saulnois	(soit 2.413,00€ / an)

- **SOLLICITE**, le cas échéant, les subventions correspondantes auprès des différents partenaires financiers afin de faire diminuer le reste à charge des collectivités ;
- PRECISE que les Communautés de Communes prendront en charge le reliquat de la subvention en fonction du nombre de communes concernées sur leur territoire et dans le respect d'un équilibre de territoire ;

- SIGNE tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.
- > AUTORISE le Président ou son Vice-Président délégué, à signer tout document afférent à cette décision.

Résultat du scrutin :

Nombre de conseillers votants	24
Ayant pris part au vote	24
Abstention	0
Suffrages exprimés	24
Majorité absolue	13
Pour	23
Contre	1

POINT N° CCSBUR24044 HABITAT ET URBANISME

Objet : Programme d'aide à la rénovation énergétique de logements – Versement de subventions

VU la délibération n°CCSBUR22019 du 23/03/2022, par laquelle l'Assemblée approuvait le renouvellement de la convention avec l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat (ANAH) pour la mise en œuvre du programme « Habiter-Mieux » au titre de 2022 ;

VU la délibération n°CCSBUR23026 du 12/04/2023, par laquelle l'Assemblée approuvait le maintien du programme d'actions de la Communauté de Communes du Saulnois visant à soutenir financièrement les projets de rénovation énergétique (hors cadre Habiter Mieux) ;

Considérant les opérations relatives aux travaux d'amélioration énergétique réalisés par les propriétaires occupants situés au sein du territoire du Saulnois, comme suit :

				MONTANT DES A	IDES PUBLIQUE	S	
Propriétaire	Adresse	Date dépôt dossier	Coût des travaux en euros TTC	ANAH	ETAT - FRADT	ccs	Reste à charge propriétaire
JONNETTE Régine	11 Rue de KUTNO 57260 DIEUZE	06/04/2023	28 558,00 €	15 350,00 €	0,00 €	500,00 €	12 708,00 €
PIQUARD Xavier	11 Place des Tilleuls 57170 FRESNES-EN-SAULNOIS	20/09/2022	64 457,00 €	27 375,00 €	0,00 €	500,00 €	36 582,00 €
BEDDA Sonia	22 Rue Principale 57170 HAMPONT	10/12/2023	51 500,00 €	24 850,00 €	0,00 €	500,00 €	26 150,00 €
GRANDEMANGE Pierre	5 Rue du Mochantone 57170 CHÂTEAU SALINS	30/09/2022	27 540,00 €	10 002,00 €	0,00€	500,00 €	17 038,00 €
BRAVETTI Hélène	308 Rue Général Camon 57260 DIEUZE	23/06/2022	28 458,00 €	16 444,00 €	0,00 €	500,00 €	11 510,00 €
GOTTE Vincent	58 Rue Principale 57810 BOURDONNAY	21/11/2023	49 595,00 €	24 850,00 €	0,00 €	500,00 €	24 245,00 €
ROYER Sabrina	2 Rue des Petites Salines 57630 VIC-SUR-SEILLE	14/03/2022	40 488,00 €	21 651,00 €	0,00 €	500,00 €	18 337,00 €
CAPLAIN Eugène	4 Rue du Bourg 57670 FRANCALTROFF	14/11/2023	63 200,00 €	24 850,00 €	0,00 €	500,00 €	37 850,00 €
	TOTAUX			42 725,00 €	0,00€	4 000,00 €	184 420,00 €

Considérant la présentation faite aux membres de la Commission « Aménagement de l'Espace, Urbanisme et Habitat » consultés par voie dématérialisée en date du 11 septembre 2024 ;

Monsieur le Président propose au Bureau Communautaire de :

- ➤ APPROUVER le versement de la subvention afférente aux propriétaires occupants, pour un montant total de 4.000,00 € (8 dossiers) pour la réalisation de leurs travaux d'amélioration énergétique au sein de leur habitation, dans le cadre du programme « Habiter-Mieux », suivant le tableau susmentionné;
- > L'AUTORISER ou autoriser son Vice-Président délégué à signer toute pièce afférente à cette décision.

Après délibération, l'Assemblée :

- ➤ APPROUVE le versement de la subvention afférente aux propriétaires occupants, pour un montant total de 4.000,00€ (8 dossiers) pour la réalisation de leurs travaux d'amélioration énergétique au sein de leur habitation, dans le cadre du programme « Habiter-Mieux », suivant le tableau susmentionné;
- > AUTORISE le Président ou son Vice-Président délégué, à signer tout document afférent à cette décision.

Résultat du scrutin :

Nombre de conseillers votants	24	
Ayant pris part au vote		
Abstention	0	
Suffrages exprimés		
Majorité absolue	13	
Pour	24	
Contre	0	

POINT N° CCSBUR24045 SCHEMA DE MUTUALISATION, RESEAUX ET MOBILITE

Objet : Electrification – Convention relative à l'application de l'article 8 du cahier des charges de concession « Intégration des ouvrages dans l'environnement » - Année 2024

Depuis 2005, la Communauté de Communes du Saulnois exerce la compétence facultative intitulée « Electrification ».

A ce titre, la Communauté de Communes du Saulnois a en charge :

- ✓ La contractualisation avec les distributeurs d'énergie électrique ;
- ✓ La gestion des dispositifs de soutien financier aux communes pour la modernisation et l'enfouissement des réseaux de distribution (Redevance R2 + Article 8).

Préalablement, par délibération n°CCSDCC13087 du 08/11/2013, la Communauté de Communes a décidé de confier ces missions à :

- ✓ EDF pour ce qui concerne la mission de fourniture d'énergie aux tarifs réglementés ;
- ✓ ERDF (ENEDIS) pour ce qui concerne la responsabilité de l'exploitation, maintenance et développement du réseau.

Chaque année une convention est établie et précise qu'ENEDIS s'engage, au titre de l'article 8 du contrat de concession, à soutenir financièrement les travaux d'enfouissement de réseaux programmés dans l'année, sur le territoire de la Communauté de Communes du Saulnois.

Ainsi pour 2024, il y a lieu de valider la convention transmise par ENEDIS suivant les principales dispositions rappelées ci-dessous .

« Article 1 : La présente convention a pour objet de fixer le montant et les modalités de règlement de la contribution annuelle du concessionnaire au titre de l'article 8 du cahier des charges de concession pour la période s'écoulant du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024.

En application des deux premiers alinéas de l'article 8 du cahier des charges de concession « intégration des ouvrages dans l'environnement », le concessionnaire participera, à raison de 40 % du coût hors TVA, au financement de travaux réalisés sous la maîtrise d'ouvrage de l'autorité concédante, aux fins d'amélioration esthétique des ouvrages de la concession.

« Article 2 : Le montant total de la participation du concessionnaire pour l'année 2024 est fixé à 42 500 euros ».

Considérant la présentation faite aux membres de la commission « Schéma de Mutualisation, Réseaux et Mobilité » ;

Monsieur le Président propose au Bureau Communautaire de :

- APPROUVER la convention, jointe en annexe, par laquelle ENEDIS s'engage, au titre de l'article 8 du contrat de concession, à soutenir financièrement les travaux d'enfouissement de réseaux programmés en 2024, sur le territoire de la Communauté de Communes du Saulnois, suivant les principales dispositions rappelées ci-dessus ;
- L'AUTORISER ou autoriser son Vice-Président délégué à signer toute pièce afférente à cette décision.

Après délibération, l'Assemblée :

- APPROUVE la convention, jointe en annexe, par laquelle ENEDIS s'engage, au titre de l'article 8 du contrat de concession, à soutenir financièrement les travaux d'enfouissement de réseaux programmés en 2024, sur le territoire de la Communauté de Communes du Saulnois, suivant les principales dispositions rappelées ci-dessus ;
- > AUTORISE le Président ou son Vice-Président délégué, à signer tout document afférent à cette décision.

Résultat du scrutin :

Nombre de conseillers votants	24	
Ayant pris part au vote		
Abstention	0	
Suffrages exprimés	24	
Majorité absolue	13	
Pour	24	
Contre	0	

POINT N° CCSBUR24046 EMPLOI, FORMATION ET INSERTION SOCIALE

Objet: Association « les Mésanges Bleues » - Versement de la cotisation - Année 2024

VU la délibération n°CCSBUR23058 du 26/06/2023, par laquelle le Bureau Communautaire approuvait le versement de la cotisation, d'un montant de 40,00 €, au titre de l'année 2023, à l'Association « les Mésanges Bleues » ;

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée que l'association « les Mésanges Bleues », sise 2 Impasse des Barcannes à DIEUZE, est une association à but non-lucratif. Celle-ci œuvre dans le domaine de l'aide à la personne (toilette, ménage, courses...). Les salariés interviennent dans tout le Saulnois, et de manière plus marginale sur Morhange et Moussey/Avricourt. Au total, une soixantaine de salariés sont employés et représentent 30 équivalents temps plein.

Les bénéficiaires relèvent des publics fragiles :

- aidés par le Département et les caisses de retraite (CARSAT, MSA); ils sont environ 400 sur notre territoire;
- relevant d'une initiative personnelle ; ils sont une trentaine dans le Saulnois.

L'association travaille en réseau avec les assistantes sociales du Département et le réseau de gérontologie de santé afin de mettre en relation les personnes dans le besoin, mais également alerter sur les situations sur lesquelles l'association pourrait intervenir.

Les salariés sont principalement employés en CDI (peu de CDD et pas de contrat aidé). Il y a une aide-soignante, des auxiliaires de vie et des assistantes de vie aux familles. Ils déploient chaque année un plan de formation mis en œuvre par l'école des parents et des éducateurs (EPE) (prise en charge de la personne âgée, maladies, alimentation, ergonomie...).

Par courrier, réceptionné le 14 juin 2024, la CCS est sollicitée quant au versement de sa cotisation, au titre de l'année 2024, pour un montant inchangé de 40,00 €.

Considérant la présentation faite aux membres de la Commission « Affaires Sociales et Familiales », sollicitée par consultation écrite le 12 septembre 2024 ;

Monsieur le Président propose au Bureau Communautaire de :

- VALIDER le versement de la cotisation, de la Communauté de Communes du Saulnois, à l'Association « les Mésanges Bleues », d'un montant de 40,00€, au titre de l'année 2024 ;
- > L'AUTORISER ou autoriser son Vice-Président délégué à signer toute pièce afférente à cette décision.

Après délibération, l'Assemblée :

> VALIDE le versement de la cotisation, de la Communauté de Communes du Saulnois, à l'Association « les Mésanges Bleues », d'un montant de 40,00€, au titre de l'année 2024 ;

> AUTORISE le Président ou son Vice-Président déléqué, à signer tout document afférent à cette décision.

Résultat du scrutin :

Nombre de conseillers votants	24	
Ayant pris part au vote		
Abstention	0	
Suffrages exprimés		
Majorité absolue	13	
Pour		
Contre		

POINT N° CCSBUR24047 PETITE ENFANCE ET VIE FAMILIALE

Objet : Multi-accueil « Le Jardin du Mesny » à VIC-SUR-SEILLE – Modulation de l'agrément à compter du 1er janvier 2024 – Sollicitation de la Protection Maternelle et Infantile de la Moselle

VU la délibération n°CCSBUR21086 en date du 15/12/2021, par laquelle le Bureau Communautaire approuvait l'augmentation et la modulation d'agrément du multi-accueil « Le Jardin du Mesny » à Vic-sur-Seille du 1er janvier au 30 juin 2022 ;

VU la délibération n°CCSBUR22032 en date du 29/06/2022, par laquelle le Bureau Communautaire approuvait la modulation d'agrément du multi-accueil « Le Jardin du Mesny » à Vic-sur-Seille à compter du 1er juillet 2022 ;

VU la délibération n°CCSBUR23009 en date du 25/01/2023, par laquelle le Bureau Communautaire approuvait la modulation d'agrément du multi-accueil « Le Jardin du Mesny » à Vic-sur-Seille à compter du 1er janvier 2023, comme suit :

Périodes	Jours	Tranches horaires	Nombre d'enfants accueillis
		07h30 – 08h30	10
	Le lundi, mardi, jeudi et vendredi	8h30 – 10h00	15
		10h00 – 16h00	24
Période scolaire		16h00 – 17h30	15
Periode scolaire		17h30 – 18h30	6
		7h30 – 8h30	6
	Le mercredi	8h30 – 17h30	18
		17h30 – 18h30	6
		7h30 – 8h30	6
Vacances scolaires	Du lundi au vendredi	8h30 – 17h30	18
		17h30 – 18h30	6

Afin de s'adapter aux besoins des nouvelles familles accueillies et d'optimiser la capacité d'accueil, il y a lieu de modifier la modulation d'agrément du multi-accueil « Le Jardin du Mesny » à Vic-sur-Seille, à compter du 1er janvier 2024, comme suit :

Périodes	Jours	Tranches horaires	Nombre d'enfants accueillis
		07h30 – 08h30	10
	Le lundi, mardi, jeudi et vendredi	8h30 – 10h00	15
		10h00 – 16h00	24
Période scolaire		16h00 – 17h30	15
Periode scolaire		17h30 – 18h30	6
	Le mercredi	7h30 – 8h30	6
		8h30 – 17h30	15
		17h30 – 18h30	6
		7h30 – 8h30	6
Vacances scolaires	Du lundi au vendredi	8h30 – 17h30	18
		17h30 – 18h30	6

Considérant la présentation faite aux membres de la Commission « Affaires Sociales et Familiales », réunie le 11 septembre 2024 ;

Monsieur le Président propose au Bureau Communautaire de :

> SOLLICITER la Protection Maternelle et Infantile de la Moselle pour une modulation d'agrément, au multi-accueil « Le Jardin du Mesny » à Vic-sur-Seille, à compter du 1er janvier 2024, comme suit :

Périodes	Jours	Tranches horaires	Nombre d'enfants accueillis
		07h30 – 08h30	10
	Le lundi, mardi, jeudi et vendredi	8h30 – 10h00	15
		10h00 – 16h00	24
Période scolaire		16h00 – 17h30	15
Periode scolaire		17h30 – 18h30	6
	Le mercredi	7h30 – 8h30	6
		8h30 – 17h30	15
		17h30 – 18h30	6
		7h30 – 8h30	6
Vacances scolaires	Du lundi au vendredi	8h30 – 17h30	18
		17h30 – 18h30	6

- > INFORMER la Caisse d'Allocations Familiales de la Moselle ;
- > L'AUTORISER ou autoriser sa Vice-Présidente déléguée à signer tout document afférent à cette décision.

Après délibération, l'Assemblée :

> SOLLICITE la Protection Maternelle et Infantile de la Moselle pour une modulation d'agrément, au multi-accueil « Le Jardin du Mesny » à Vic-sur-Seille, à compter du 1^{er} janvier 2024, comme suit :

Périodes	Jours	Tranches horaires	Nombre d'enfants accueillis
Période scolaire		07h30 – 08h30	10
		8h30 – 10h00	15
	Le lundi, mardi, jeudi et vendredi	10h00 – 16h00	24
		16h00 – 17h30	15
		17h30 – 18h30	6
		7h30 – 8h30	6
	Le mercredi	8h30 – 17h30	15
		17h30 – 18h30	6
Vacances scolaires		7h30 – 8h30	6
	Du lundi au vendredi	8h30 – 17h30	18
		17h30 – 18h30	6

- > INFORME la Caisse d'Allocations Familiales de la Moselle ;
- > AUTORISE le Président ou son Vice-Président délégué, à signer tout document afférent à cette décision.

Résultat du scrutin :

Nombre de conseillers votants	24
Ayant pris part au vote	24
Abstention	0
Suffrages exprimés	24
Majorité absolue	13
Pour	24
Contre	0

POINT N° CCSBUR24048 PETITE ENFANCE ET VIE FAMILIALE

Objet : Multi-accueil « Anis & Diabolo » à DELME – Prise en charge de la formation d'un agent en contrat aidé « Parcours Emploi Compétences »

VU la délibération n° CCSDCC24041 du Conseil Communautaire du 28/06/2024, par laquelle l'Assemblée Communautaire approuvait le tableau des effectifs de la CCS, contenant un poste de contrat aidé à temps plein non pourvu ;

Considérant qu'à l'issue des entretiens de recrutement qui ont eu lieu en juin 2024, Madame Sarah WELTER a été retenue pour le poste d'agent de service au multi-accueil de DELME, en contrat aidé PEC, pour une durée de 9 mois, du 1^{er} septembre 2024 au 31 mai 2025 à temps complet (35 hebdomadaires);

Attendu, par ailleurs que, dans le cadre d'un contrat Parcours Emploi Compétences (PEC) :

- L'aide apportée par l'État, à l'employeur, est de 50% à hauteur de 26 heures par semaine, pour un contrat à durée déterminée de 9 mois ;
- L'employeur s'engage à prendre en charge un parcours de formation dont au moins une formation est dispensée en externe, en lien avec le projet professionnel de l'agent ;

Compte-tenu, à la fois, de la difficulté de recrutement pour la Communauté de Communes du Saulnois, de professionnels titulaires d'un CAP Accompagnant Éducatif Petite-Enfance ;

Et, de l'inscription de Mme Sarah WELTER, à ladite formation, à distance via le CNED ;

Considérant la présentation faite aux membres de la Commission « Affaires Sociales et Familiales », réunie le 11 septembre 2024 ;

Monsieur le Président propose au Bureau Communautaire de :

- PRENDRE ACTE de la nomination de Madame Sarah WELTER au poste d'agent non titulaire en contrat aidé Parcours Emploi Compétences, selon les modalités suivantes :
 - Affectation : Agent de service au multi-accueil de DELME ;
 - Type de contrat : contrat aidé non titulaire à temps complet (35h / hebdomadaires) en Parcours Emploi Compétences ;
 - Durée du contrat : 9 mois, du 01/09/2024 au 31/05/2025 ;
- VALIDER le remboursement, à Mme Sarah WELTER, des frais relatifs à la formation à distance du CAP Accompagnant Éducatif Petite-Enfance, dispensée par le CNED, pour un montant plafond de 950,00 €, sur la base de la justification de ladite inscription et de son acquittement;
- > L'AUTORISER à signer tout document afférent à cette décision.

Après délibération, l'Assemblée :

- PREND ACTE de la nomination de Madame Sarah WELTER au poste d'agent non titulaire en contrat aidé Parcours Emploi Compétences, selon les modalités suivantes :
 - Affectation : Agent de service au multi-accueil de DELME ;
 - Type de contrat : contrat aidé non titulaire à temps complet (35h / hebdomadaires) en Parcours Emploi Compétences ;
 - Durée du contrat : 9 mois, du 01/09/2024 au 31/05/2025 ;
- > VALIDE le remboursement, à Mme Sarah WELTER, des frais relatifs à la formation à distance du CAP Accompagnant Éducatif Petite-Enfance, dispensée par le CNED, pour un montant plafond de 950,00 €, sur la base de la justification de ladite inscription et de son acquittement ;

> AUTORISE le Président ou son Vice-Président délégué, à signer tout document afférent à cette décision.

Résultat du scrutin :

Nombre de conseillers votants	24
Ayant pris part au vote	24
Abstention	0
Suffrages exprimés	24
Majorité absolue	13
Pour	24
Contre	0

POINT N° CCSBUR24049 ACTIONS DE PREVENTION

Objet: Journée Internationale pour l'élimination des violences à l'égard des femmes – 25 novembre 2024 – Achat de sacs en papier personnalisés à destination des pharmaciens du Saulnois

VU la délibération n°CCSBUR2205 du 17/10/2022, par laquelle l'Assemblée approuvait la participation de la CCS à l'opération organisée par le Conseil Départemental de l'Accès aux Droits (CDAD) à l'occasion de la Journée Internationale pour l'élimination des violences à l'égard des femmes le 25 novembre 2022 pour équiper les pharmacies du Saulnois de sacs en papier personnalisés du violentomètre et des numéros d'urgence, dans la limite d'une participation de 2.000,00 € ;

Considérant que cette participation s'est élevée, en 2022, à 1.000,00 €, pour la Communauté de Communes du Saulnois ;

VU la délibération n°CCSDCC22112 du 20/12/2022, par laquelle l'Assemblée approuvait la plan d'action relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes 2023-2025 dont la mesure n°4 dispose : « Opérer une action de communication de niveau national à l'occasion de la journée nationale du 8 mars ou de celle du 25 novembre » ;

VU la délibération n°CCSBUR23083 du 25/10/2023, par laquelle l'Assemblée approuvait l'achat de sacs en papier personnalisés à destination des pharmaciens du Saulnois par le Conseil Départemental de l'Accès aux Droits (CDAD) à l'occasion de la Journée Internationale 2023 pour l'élimination des violences à l'égard des femmes pour un montant de 1.000,00 € ;

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée que le Conseil Départemental de l'Accès aux Droits (CDAD), relié au Ministère de la Justice, et la Délégation Départementale aux droits des femmes et à l'égalité de la Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités, se sont associés pour mener une action commune dans le cadre de la journée internationale pour l'élimination des violences à l'égard des femmes, qui a lieu le 25 novembre de chaque année.

Cette action consiste à concevoir des sacs en papier personnalisés à destination des pharmaciens de Moselle, composés au recto du « violentomètre », outil de prévention adapté en France par la Ville de Paris, le Département de la Seine Saint Denis et l'association « En Avant Toutes », et au verso des numéros d'écoute et d'accueil pour les violences conjugales.

Le « violentomètre » permet de mesurer le degré de violences dans un couple à partir d'exemples concrets du quotidien. Il est reconnu par les associations expertes comme d'utilité publique dans la lutte contre les violences conjugales.

Cette action permet de délivrer un message de sensibilisation au plus grand public possible via un support original qui entre régulièrement dans tous les foyers.

Face à cette urgence, les collectivités locales ont un rôle clé à jouer dans la lutte contre les violences conjugales car ce sont des institutions politiques plus proches des citoyennes. A ce titre, la Loi du 5 mars 2007 sur la prévention de la délinquance les place au cœur de la lutte contre les violences intrafamiliales.

Le coût total pour la création, l'impression et la livraison de 250.000 sachets est d'environ 12.000,00 €. Chaque pharmacie partenaire en recevra 1000. Le CDAD et la délégation aux droits des femmes co-financeront le projet.

Tenant compte du bilan de ladite action, menée sur le territoire en 2022 et 2023, avec la participation de la Communauté de Communes du Saulnois, qui s'établit de la manière suivante :

	Année 2022	Année 2023	Année 2024 (prévisionnel)
Nombre de pharmacies du territoire participant à l'action	6 pharmacies 2 à Dieuze / Vic-sur-Seille / Delme / Château-Salins / Insming	4 pharmacies 2 à Dieuze / Vic-sur- Seille / Delme	4 pharmacies 2 à Dieuze / Vic-sur-Seille / Delme Possibilité d'intégrer les 2 pharmacies manquantes jusqu'au 25 septembre
Nombre de sacs distribués dans le Saulnois	6 000 sacs	4 000 sacs	4 000 sacs

Considérant l'avis des membres de la Commission « Affaires Sociales et Familiales », sollicitée par consultation écrite le 12 septembre 2024 ;

Monsieur le Président propose au Bureau Communautaire de :

- PARTICIPER, pour le territoire de la CCS, au titre de de la journée Internationale pour l'élimination des violences à l'égard des femmes du 25 novembre 2024, à l'équipement des pharmacies du territoire à raison de 1 000 sachets en papier par officine, dans la limite d'une participation maximale pour la collectivité de 1.000,00 €;
- > L'AUTORISER ou autoriser son Vice-Président délégué à signer tout document afférent à la procédure.

Après délibération, l'Assemblée :

- PARTICIPE, pour le territoire de la CCS, au titre de de la journée Internationale pour l'élimination des violences à l'égard des femmes du 25 novembre 2024, à l'équipement des pharmacies du territoire à raison de 1 000 sachets en papier par officine, dans la limite d'une participation maximale pour la collectivité de 1.000,00 €;
- > AUTORISE le Président ou son Vice-Président délégué, à signer tout document afférent à cette décision.

Résultat du scrutin :

Nombre de conseillers votants	24
Ayant pris part au vote	24
Abstention	0
Suffrages exprimés	24
Majorité absolue	13
Pour	24
Contre	0

POINT N° CCSBUR24050 ACTIONS DE PREVENTION

Objet : Contrat Local de Santé du Saulnois - Demande de subvention auprès du Régime Local d'Assurance Maladie d'Alsace-Moselle pour l'organisation d'une soirée de sensibilisation à la Santé au profit des habitants du Saulnois

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la Loi Hôpital, Patients, Santé et Territoires (HPST) du 21 juillet 2009 et la loi de Modernisation du Système de Santé du 26 janvier 2016 ;

VU le Schéma Régional de Santé 2018-2028 ;

VU la délibération n° CCSDCC24044 du 28 Juin 2024 instituant un contrat-cadre entre la Communauté de Communes du Saulnois et l'Agence Régionale de Santé du Grand-Est afin de réaliser un Contrat Local de Santé pour le Saulnois ;

CONSIDERANT que l'organisation d'une soirée, à destination des habitants dans le cadre de l'élaboration d'un Contrat Local de Santé du Saulnois, permettrait d'affiner le diagnostic de territoire, de prendre en compte les besoins de la population et surtout de promouvoir la Santé en milieu rural ;

CONSIDERANT la nécessité de procéder à des actions d'éducation et de sensibilisation à la Santé sur le territoire ;

CONSIDERANT l'opportunité de solliciter un soutien financier du Régime Local d'Assurance Maladie d'Alsace-Moselle pour contribuer au financement de ces interventions ;

Monsieur le Président rappelle que dans le cadre de l'élaboration d'un Contrat Local de Santé sur le territoire du Saulnois, en partenariat avec l'Agence Régionale de Santé et la CPTS de Moselle Sud, il est nécessaire de s'appuyer sur les acteurs de territoire mais également sur une sensibilisation du Grand Public aux thématiques de santé.

Le territoire fait aujourd'hui face à des défis de santé publique liés à des comportements et des habitudes de vie néfastes. Le diagnostic local de santé a révélé des préoccupations majeures telles que les maladies cardiovasculaires, le diabète, les addictions, le surpoids et l'obésité, la sédentarité et la santé mentale des habitants. Ainsi, il est important de porter une action de prévention mettant l'accent sur l'hygiène de vie et la prévention.

Afin de compléter le diagnostic territorial réalisé et de recueillir les attentes des habitants, la Communauté de Communes du Saulnois souhaite mener une action de prévention directe sur les thématiques susmentionnées en organisant une soirée théâtrale suivie d'un débat sur la santé et la prévention.

Monsieur le Président propose au Bureau Communautaire de :

- > APPROUVER la réalisation d'une soirée théâtrale de sensibilisation à la Santé sur le territoire ;
- > SOLLICITER le Régime Local d'Assurance Maladie d'Alsace-Moselle conformément au plan de financement prévisionnel ci-dessous :

Coût prévisionnel de l'action proposée	5.815,00 € HT
Montant sollicité auprès du Régime Local d'Assurance Maladie	4.652,00 €
d'Alsace-Moselle	(soit 80 %)
RESTE A CHARGE DE LA CCS	1.163,00 €

> L'AUTORISER ou autoriser son Vice-Président délégué à signer tout document afférent à cette décision.

Après délibération, l'Assemblée :

- > APPROUVE la réalisation d'une soirée théâtrale de sensibilisation à la Santé sur le territoire ;
- > SOLLICITE le Régime Local d'Assurance Maladie d'Alsace-Moselle conformément au plan de financement prévisionnel ci-dessous :

Coût prévisionnel de l'action proposée	5.815,00 € HT
Montant sollicité auprès du Régime Local d'Assurance Maladie	4.652,00 €
d'Alsace-Moselle	(soit 80 %)
RESTE A CHARGE DE LA CCS	1.163,00 €

> AUTORISE le Président ou son Vice-Président délégué, à signer tout document afférent à cette décision.

Résultat du scrutin :

Nombre de conseillers votants	24
Ayant pris part au vote	24
Abstention	0
Suffrages exprimés	24
Majorité absolue	13
Pour	24
Contre	0

POINT N° CCSBUR24051 ACTIONS DE PREVENTION

Objet : Contrat Local de Santé du Saulnois - Demande de subvention auprès de la Mutualité Sociale Agricole pour l'organisation de 2 soirées dédiées à la Prévention au profit des habitants du Saulnois

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la Loi Hôpital, Patients, Santé et Territoires (HPST) du 21 juillet 2009 et la loi de Modernisation du Système de Santé du 26 janvier 2016 ;

VU le Schéma Régional de Santé 2018-2028;

VU la délibération n° CCSDCC24044 du 28 Juin 2024 instituant un contrat-cadre entre la Communauté de Communes du Saulnois et l'Agence Régionale de Santé du Grand-Est afin de réaliser un Contrat Local de Santé pour le Saulnois ;

CONSIDERANT que l'organisation de deux soirées, à destination des habitants dans le cadre de l'élaboration d'un Contrat Local de Santé du Saulnois, permettrait d'affiner le diagnostic de territoire, de prendre en compte les besoins de la population et surtout de promouvoir la Santé en milieu rural ;

CONSIDERANT la nécessité de procéder à des actions d'éducation et de sensibilisation à la Santé sur le territoire ;

CONSIDERANT l'opportunité de solliciter un soutien financier auprès de la Mutualité Sociale Agricole pour contribuer au financement de ces interventions ;

Monsieur le Président rappelle que dans le cadre de l'élaboration d'un Contrat Local de Santé sur le territoire du Saulnois en partenariat avec l'Agence Régionale de Santé et la CPTS de Moselle Sud, il est nécessaire de s'appuyer sur les acteurs de territoire mais également sur une sensibilisation du Grand Public aux thématiques de santé.

Le territoire fait aujourd'hui face à des défis de santé publique liés à des comportements et des habitudes de vie néfastes. Le diagnostic local de santé a révélé des préoccupations majeures telles que les maladies cardiovasculaires, le diabète, les addictions, le surpoids et l'obésité, la sédentarité et la santé mentale des habitants. Ainsi, il est important de porter une action de prévention mettant l'accent sur l'hygiène de vie et la prévention.

Afin de compléter le diagnostic territorial réalisé et de recueillir les attentes des habitants, la Communauté de Communes du Saulnois souhaite mener une action de prévention directe sur les thématiques susmentionnées en organisant une soirée théâtrale ainsi qu'une soirée cinéma, suivies d'un débat sur la santé et la prévention.

Monsieur le Président propose au Bureau Communautaire de :

- > APPROUVER la réalisation de deux soirées de sensibilisation à la Santé sur le territoire ;
- > SOLLICITER la Mutualité Sociale Agricole conformément au plan de financement prévisionnel ci-dessous :

Coût prévisionnel de l'action proposée	8.315,00 € HT
Montant sollicité auprès du Régime Local d'Assurance Maladie	4.652,00 €
d'Alsace-Moselle	(soit 56 %)
Montant sollicité auprès de la Mutualité Sociale Agricole	2.000,00 €
	(soit 24 %)
RESTE A CHARGE DE LA CCS	1.663,00 €
	(soit 20 %)

> L'AUTORISER ou autoriser son Vice-Président délégué à signer tout document afférent à cette décision.

Après délibération, l'Assemblée :

- > APPROUVE la réalisation de deux soirées de sensibilisation à la Santé sur le territoire ;
- > SOLLICITE la Mutualité Sociale Agricole conformément au plan de financement prévisionnel ci-dessous :

Coût prévisionnel de l'action proposée	8.315,00 € HT
Montant sollicité auprès du Régime Local d'Assurance Maladie	4.652,00 €
d'Alsace-Moselle	(soit 56 %)
Montant sollicité auprès de la Mutualité Sociale Agricole	2.000,00 €
	(soit 24 %)
RESTE A CHARGE DE LA CCS	1.663,00 €
	(soit 20 %)

> AUTORISE le Président ou son Vice-Président délégué, à signer tout document afférent à cette décision.

Résultat du scrutin :

Nombre de conseillers votants	24
Ayant pris part au vote	24
Abstention	0
Suffrages exprimés	24
Majorité absolue	13
Pour	24
Contre	0

POINT N° CCSBUR24052 QUESTIONS MEMORIELLES ET PATRIMONIALES

Objet : Soutien au Patrimoine Mémoriel du Saulnois - Période 2024 / 2026 - Demande du Comité du Souvenir Français de MARSAL

Considérant l'approbation du Règlement pluriannuel 2024-2026 d'attribution de soutien financier destiné au Soutien au Patrimoine Mémoriel du Saulnois, par le Conseil Communautaire réuni en date du 29 mai 2024 ;

Considérant que ce soutien financier permet d'accompagner financièrement les porteurs de projet pour des travaux portant sur des stèles commémoratives, monuments, plaques, panneaux en lien avec des faits historiques avérés des 1ère ou 2^{nde} guerres mondiales qui se sont déroulés dans le Saulnois, à hauteur maximum de 25% des dépenses éligibles et justifiées en euros TTC, avec un plafond de 1.500,00 € ;

Considérant la demande de subvention du Comité du Souvenir Français de MARSAL, portant sur la rénovation du Carré des Aviateurs Alliés, dans le cimetière communal de MARSAL, accompagnée de la pose d'un panneau d'informations expliquant l'accident de l'avion Lancaster LL797 UM-B2 qui fut abattu la nuit du 24 février 1944 par la Flak, alors qu'il venait de participer à un raid sur Schweinfurt;

Considérant le plan de financement définitif de cet aménagement, comme suit :

Dépenses en euros TTC		
Création et pose du panneau d'informations	1.395,00 €	
TOTAL	1.395,00 €	

Recettes	
Autofinancement	1.046,25 €
Subvention sollicitée auprès de la Communauté de Communes du Saulnois	348,75 €
TOTAL	1.395,00 €

Considérant la signature du Contrat d'Engagement Républicain par le Comité du Souvenir Français de MARSAL;

Considérant la présentation faite aux membres de la commission « Tourisme, Culture, Patrimoine et Mémoire », réunie le 25 juin 2024 ;

Monsieur le Président propose au Bureau Communautaire de :

- ➤ APPROUVER le versement d'une subvention d'un montant de 348,75 €, au Comité du Souvenir Français de MARSAL, dans le cadre de la rénovation du Carré des Aviateurs Alliés, dans le cimetière communal de MARSAL, accompagnée de la pose d'un panneau d'informations, au titre du soutien au Patrimoine Mémoriel du Saulnois, suivant le plan de financement présenté ci-dessus;
- > L'AUTORISER ou son Vice-Président délégué à signer toute pièce inhérente à cette décision.

Après délibération, l'Assemblée :

- ➤ APPROUVE le versement d'une subvention d'un montant de 348,75 €, au Comité du Souvenir Français de MARSAL, dans le cadre de la rénovation du Carré des Aviateurs Alliés, dans le cimetière communal de MARSAL, accompagnée de la pose d'un panneau d'informations, au titre du soutien au Patrimoine Mémoriel du Saulnois, suivant le plan de financement présenté ci-dessus;
- > AUTORISE le Président ou son Vice-Président délégué, à signer tout document afférent à cette décision.

Résultat du scrutin :

Nombre de conseillers votants	24
Ayant pris part au vote	24
Abstention	0
Suffrages exprimés	24
Majorité absolue	13
Pour	24
Contre	0

POINT N° CCSBUR24053 PROMOTION, AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT TOURISTIQUES

Objet : Association « Bassin Touristique de la Sarre » - Demande de subvention exceptionnelle dans le cadre du festival itinérant Terres d'Oh !

L'Association « Bassin Touristique de la Sarre », dont la Communauté de Communes du Saulnois est membre, a organisé son premier festival de 5 spectacles vivants itinérants sur l'ensemble des territoires de l'association. Pour le territoire de la Communauté de Communes du Saulnois, le festival Terres d'Oh! s'est tenu le vendredi 16 août 2024, au Port de Lagarde, avec la venue de la compagnie Le pianO du lac et son spectacle « Un pianO sur la croisette » et d'un groupe de musiciens locaux.

Considérant le budget spécifique de ce festival, d'un montant de 49.981,74 € TTC, et la décision de l'Assemblée Générale de ladite association, qui s'est tenue en date du 20 mars 2024, de solliciter une subvention exceptionnelle de 2.500,00 € auprès de chaque EPCI membre ;

Considérant la présentation faite aux membres de la commission « Tourisme, Culture, Mémoire et Patrimoine » réunie le 25 juin 2024 ;

Monsieur le Président propose au Bureau Communautaire de :

➤ APPROUVER le versement d'une subvention exceptionnelle, d'un montant de 2.500,00 €, à l'Association « Bassin Touristique de la Sarre », dans le cadre de la programmation du festival « Terres d'Oh! » qui s'est déroulé le vendredi 16 août 2024 à Lagarde ;

L'AUTORISER ou autoriser son Vice-Président délégué à signer toute pièce inhérente à cette décision.

Après délibération, l'Assemblée :

- ➤ APPROUVE le versement d'une subvention exceptionnelle, d'un montant de 2.500,00 €, à l'Association « Bassin Touristique de la Sarre », dans le cadre de la programmation du festival « Terres d'Oh! » qui s'est déroulé le vendredi 16 août 2024 à Lagarde;
- > AUTORISE le Président ou son Vice-Président délégué, à signer tout document afférent à cette décision.

Résultat du scrutin :

Nombre de conseillers votants	25
Ayant pris part au vote	25
Abstention	0
Suffrages exprimés	25
Majorité absolue	13
Pour	25
Contre	0

POINT N° CCSBUR24054 PROMOTION, AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT TOURISTIQUES

Objet : Association « Mont des Saints » - Demande de subvention exceptionnelle dans le cadre de la création de deux nouvelles statues sur le site du « Mont des Saints » à ACHAIN

Le projet du « Mont des Saints » est la création, au cœur de la Moselle, d'un site accueillant des dizaines de statues de Saintes et Saints de Lorraine. Il est un élan humain et social participatif, favorisant la cohésion de réalités humaines variées autour d'une réalisation artistique créant le patrimoine de demain.

Il est également un projet mémoriel favorisant la connaissance de l'histoire de la Lorraine et du site d'ACHAIN, tout en offrant des perspectives économiques en développant le tourisme vert local et l'enrichissement culturel du territoire.

Après avoir mis en place la première statue en 2023, sur le site d'ACHAIN, l'Association souhaite poursuivre son projet autour des statues de Saint-Clément et de son Graoully qui seront érigées au côté de Saint-Nicolas sur le ban communal d'ACHAIN. Considérant la demande officielle de subvention exceptionnelle de l'Association « Mont des Saints », représentée par son Président, Christophe BRIEUC, d'un montant de 10.000,00 €, reçue par courrier en date du 25 août 2024 ;

Considérant le plan de financement estimatif de ce projet, comme suit :

Dépenses	
Achats	13.500,00 €
Publicité	1.500,00 €
Location de salle	3.000,00 €
Entretien	1.000,00 €
Assurance	200,00 €
Service bancaires	200,00 €
Impôts et taxes	600,00 €
Rémunération des intermédiaires	12.000,00 €
TOTAL	32.000,00 €

Recettes	
Subvention sollicitée auprès de la Communauté de Communes du Saulnois	10.000,00 €
Aides privées	9.000,00 €
Mécénat	13.000,00 €
TOTAL	32.000,00 €

Considérant la présentation faite aux membres de la commission « Tourisme, Culture, Patrimoine et Mémoire », réunie le 25 juin 2024 ;

Monsieur le Président propose au Bureau Communautaire de :

- ➤ APPROUVER le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 10.000,00 €, à l'Association « Mont des Saints », dans le cadre de la mise en place de deux nouvelles statues sur le site d'ACHAIN, en 2024 ;
- > L'AUTORISER ou autoriser son Vice-Président délégué à signer toute pièce inhérente à cette décision.

Après délibération, l'Assemblée :

- ➤ APPROUVE le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 10.000,00 €, à l'Association « Mont des Saints », dans le cadre de la mise en place de deux nouvelles statues sur le site d'ACHAIN, en 2024 ;
- > AUTORISE le Président ou son Vice-Président délégué, à signer tout document afférent à cette décision.

Résultat du scrutin :

Nombre de conseillers votants	25
Ayant pris part au vote	25
Abstention	8
Suffrages exprimés	17
Majorité absolue	9
Pour	10
Contre	7

POINT N° CCSBUR24055 ANIMATIONS CULTURELLES ET FESTIVES

<u>Objet</u>: Projet « Au fil de la Seille » - Association « Scènes et Territoires » - Versement d'une subvention - Approbation de la convention de partenariat 2024

VU la délibération n° CCCSBUR23059 du 20/09/2023, par laquelle le Bureau Communautaire approuvait le versement d'une subvention d'un montant de 2.000,00 € à l'Association « Scènes et Territoires », dans le cadre de la mise en œuvre du projet « Au fil de la Seille », en 2023 ;

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée que « Au fil de la Seille » est un projet de création artistique unique, dans le sens où celle-ci est dédiée à un territoire donné - impliquant ses habitants sur une période donnée. Cette création ad hoc a pour sujet le patrimoine vivant et culturel de la Vallée de la Seille. Elle valorise l'histoire locale (traditions, mythes et légendes, archéologie), l'environnement naturel (richesses et influences d'un cours d'eau) et les habitants.

Ce projet réunit une structure de diffusion artistique multi-sites (Scènes et Territoires), une fédération d'associations d'éducation populaire (Foyers Ruraux 57) et une compagnie professionnelle d'arts visuels et de spectacle vivant (Collectif Kinorev). Il mobilise également les savoir-faire et les moyens des acteurs institutionnels, associatifs et pédagogiques du territoire.

« Au fil de la Seille » est de fait composé d'un large volet d'actions éducatives culturelles et de sensibilisations aux arts et à la pratique artistique.

Initiée en 2023, la démarche se poursuit en 2024-2025, avec pour objectifs de :

- Relier les communes par une culture commune du projet ;
- Thématiser les territoires pour créer une évolution et une diversité de projets ;
- Aller vers un événement final commun et rassembleur.

En 2024, les actions se déroulant sur la Communauté de Communes du Saulnois sont les suivantes :

- De Tarquimpol à Lindre-Basse: balade artistique et culturelle en réalité augmentée par le Collectif Kinorev en lien avec les 50 ans du PNR-L et exposition durant septembre 2024 du cabinet de curiosités conçu en 2023 avec les élèves primaires et collégiens de Dieuze ;
- Marsal : mise en place d'un four mobile pour des médiations autour du sel ;

- De Vic-sur-Seille à Chambrey: réalisation d'un film d'aventure ;
- De Chambrey à Pettoncourt : balade en réalité augmentée, en cours de création.

Considérant le plan de financement estimatif de ce projet joint en annexe ;

Considérant la présentation faite aux membres de la commission « Tourisme, Culture, Patrimoine et Mémoire », réunie le 25 juin 2024 ;

Monsieur le Président propose au Bureau Communautaire de :

- > APPROUVER la convention de partenariat entre l'Association « Scènes et Territoires » et la Communauté de Communes du Saulnois, jointe en annexe ;
- ➤ APPROUVER le versement d'une subvention d'un montant de 2.000,00 €, à l'Association « Scènes et Territoires», dans le cadre de la mise en œuvre du projet « Au fil de la Seille », en 2024, selon le plan de financement prévisionnel présenté en annexe ;
- L'AUTORISER ou autoriser son Vice-Président délégué à signer toute pièce inhérente à cette décision.

Après délibération, l'Assemblée :

- ➤ APPROUVE la convention de partenariat entre l'Association « Scènes et Territoires » et la Communauté de Communes du Saulnois, jointe en annexe ;
- ➤ APPROUVE le versement d'une subvention d'un montant de 2.000,00 €, à l'Association « Scènes et Territoires», dans le cadre de la mise en œuvre du projet « Au fil de la Seille », en 2024, selon le plan de financement prévisionnel présenté en annexe ;
- > AUTORISE le Président ou son Vice-Président délégué, à signer tout document afférent à cette décision.

Résultat du scrutin :

Nombre de conseillers votants	25
Ayant pris part au vote	25
Abstention	0
Suffrages exprimés	25
Majorité absolue	13
Pour	25
Contre	0

POINT N° CCSBUR24056 ANIMATIONS CULTURELLES ET FESTIVES

Objet : Règlement de soutien aux évènementiels du Saulnois - Années 2022 – 2026 - Demande de subvention de l'Association "Les Amis de l'Orgue Silbermann" de SAINT-QUIRIN pour son concert du 9 juin 2024 à VIC-SUR-SEILLE

Considérant la demande de subvention de la part de l'Association "Les Amis de l'Orgue Silbermann", au titre du programme de soutien aux évènementiels, dans le cadre de la manifestation décrite ci-dessous, en date du 10 mai 2024 :

Intitulé : Festival d'orgue Silbermann à Vic-sur-Seille

Organisateur: Association "Les Amis de l'Orgue Silbermann"

Date et lieu : Le 09 juin 2024 de 17h00 à 19h00 à Vic-sur-Seille en l'église Saint-Marien

A l'occasion de ce concert délocalisé à Vic-sur-Seille à l'occasion du Festival Silbermann de Saint-Quirin, le Duo orgue et hautbois composé d'Anne-Gaëlle Chanon et de Sophie Rebreyend a proposé son programme « Miroirs » offrant des chansons de la Renaissance jusqu'à l'Italie baroque.

Considérant le plan de financement définitif de cet évènementiel, comme suit :

Dépenses	
Rémunération	1.650,00 €
Charges sociales	1.250,00 €
Publicité	846,00 €
Déplacement - Mission	805,00 €
Frais postaux	66,00 €
TOTAL	4.617,00 €

Recettes	
Vente de produits	510,00 €
Grand Est	500,00 €
Communauté de communes du Saulnois	1.154,25 €
Communes de Vic sur Seille	1.500,00 €
Département de la Moselle	600,00 €
Autofinancement	352,75 €
TOTAL	4.617,00 €

Dépenses Eligibles	4.617,00 €
Subvention proposée	1.154,25 €

Les dépenses éligibles apparaissent en "gris" dans le tableau.

Considérant la présentation faite aux membres de la commission « Tourisme, Culture, Patrimoine et Mémoire », réunie le 25 juin 2024 ;

Considérant la signature du Contrat d'Engagement Républicain par l'Association "Les Amis de l'Orgue Silbermann";

Monsieur le Président propose au Bureau Communautaire de :

- ➤ APPROUVER le versement d'une subvention d'un montant de 1.154,25 €, à l'Association "Les Amis de l'Orgue Silbermann" au titre du soutien aux évènementiels du Saulnois Années 2022 2026, dans le cadre du concert délocalisé du « Festival Silbermann de Saint-Quirin » donné à Vic-sur-Seille, le dimanche 9 juin 2024, suivant le plan de financement présenté ci-dessus ;
- > L'AUTORISER ou autoriser son Vice-Président délégué à signer toute pièce inhérente à cette décision.

Après délibération, l'Assemblée :

- ➤ APPROUVE le versement d'une subvention d'un montant de 1.154,25 €, à l'Association "Les Amis de l'Orgue Silbermann" au titre du soutien aux évènementiels du Saulnois Années 2022 2026, dans le cadre du concert délocalisé du « Festival Silbermann de Saint-Quirin » donné à Vic-sur-Seille, le dimanche 9 juin 2024, suivant le plan de financement présenté ci-dessus;
- > AUTORISE le Président ou son Vice-Président délégué, à signer tout document afférent à cette décision.

Monsieur le Président se déporte de la délibération et ne prend pas part au vote.

Résultat du scrutin :

Nombre de conseillers votants	25
Ayant pris part au vote	24
Abstention	0
Suffrages exprimés	24
Majorité absolue	13
Pour	24
Contre	0

POINT N° CCSBUR24057 ANIMATIONS CULTURELLES ET FESTIVES

Objet : Règlement de soutien aux évènementiels du Saulnois - Années 2022 – 2026 - Demande de subvention de l'Association « Les Salines Royales » pour l'organisation d'un « Son et lumières à l'occasion des 10 ans de la réhabilitation de la Délivrance » à DIEUZE

Considérant la demande de subvention de la part de l'Association « Les Salines Royales » au titre du programme de soutien aux évènementiels, dans le cadre de la manifestation décrite ci-dessous, en date du 20 juin 2024 :

Intitulé : Son et Lumières à l'occasion des 10 ans de « La Délivrance » de Dieuze

Organisateur: Association « Les Salines Royales »

Date et lieu: 27 & 28 septembre 2024 à Dieuze

A l'occasion du 10^{ème} anniversaire de la réhabilitation de « La Délivrance » située au cœur des Salines Royales de Dieuze, l'Association souhaite mettre en place un spectacle « son et lumière » sur le site pour valoriser l'importance de cette bâtisse qui est devenue un lieu festif, culturel et touristique en milieu rural.

Pour mener à bien ce projet d'envergure, l'Association « Multifoncson » située à Marsal, a été sollicitée. Spécialisée dans l'organisation et la réalisation d'événements, cette association dispose d'un vaste réseau d'artistes et d'intermittents du spectacle, auxquels se joindront les bénévoles de l'Association « Les Salines Royales ».

Considérant le plan de financement prévisionnel de cet évènement, comme suit :

Dépenses	
Prestation de services	50.000,00 €
TOTAL	50.000,00 €

Recettes	
Communauté de Communes du Saulnois	1.500,00 €
Ville de Dieuze	10.000,00€
Sponsoring entreprises et commerces locaux	1.500,00 €
GAL Moselle Sud	37.000,00 €
TOTAL	50.000,00 €

Dépenses Subventionnables	50.000,00 €
Subvention possible	1.500,00 €

Les dépenses éligibles apparaissent en "gris" dans le tableau.

Considérant la présentation faite aux membres de la commission « Tourisme, Culture, Patrimoine et Mémoire », réunie le 25 juin 2024 ;

Considérant la signature du Contrat d'Engagement Républicain par l'Association « Les Salines Royales » ;

Monsieur le Président propose au Bureau Communautaire de :

- ➤ APPROUVER le versement d'une subvention d'un montant de 1 500,00 € à l'Association « Les Salines Royales » au titre du soutien aux évènementiels du Saulnois Années 2022 2026, dans le cadre de la manifestation intitulée « Son et Lumières à l'occasion des 10 ans de La Délivrance de Dieuze » qui se déroulera le 27 et 28 septembre 2024, suivant le plan de financement présenté ci-dessus ;
- > L'AUTORISER ou autoriser son Vice-Président délégué à signer toute pièce inhérente à cette décision.

Après délibération, l'Assemblée :

- ➤ APPROUVE le versement d'une subvention d'un montant de 1 500,00 € à l'Association « Les Salines Royales » au titre du soutien aux évènementiels du Saulnois Années 2022 2026, dans le cadre de la manifestation intitulée « Son et Lumières à l'occasion des 10 ans de La Délivrance de Dieuze » qui se déroulera le 27 et 28 septembre 2024, suivant le plan de financement présenté ci-dessus ;
- AUTORISE le Président ou son Vice-Président délégué, à signer tout document afférent à cette décision.

Résultat du scrutin :

Nombre de conseillers votants	25
Ayant pris part au vote	25
Abstention	0
Suffrages exprimés	25
Majorité absolue	13
Pour	25
Contre	0

POINT N° CCSBUR24058 ANIMATIONS CULTURELLES ET FESTIVES

Objet : Règlement de soutien aux évènementiels du Saulnois - Années 2022 - 2026 - Demande de subvention de l'Association des « Maires et Délégués élus du secteur de VIC-SUR-SEILLE » pour la Commémoration des 110 ans de la déclaration de guerre de 1914

Considérant la demande de subvention de la part de l'Association des « Maires et Délégués élus du secteur de VIC-SUR-SEILLE », au titre du programme de soutien aux évènementiels, dans le cadre de la manifestation décrite ci-après, en date du 15 juin 2024 :

Intitulé : Commémoration des 110 ans de la déclaration de guerre de 1914

Organisateur : Association des « Maires et Délégués élus du secteur de VIC-SUR-SEILLE »

Date et lieu : 11 août 2024 à Lagarde

L'Association des « Maires et Délégués élus du secteur de VIC-SUR-SEILLE » a tenu un après-midi spécial, consacré à la bataille de Lagarde du 11 août 1914. Plusieurs intervenants ont enrichi cet événement : M. Serge TRUPHEMUS a présenté son livre « L'Affaire de Lagarde », Mme Marie Madeleine DAMIEN de l'Association porteuse du projet UNESCO des « Sites funéraires et mémoriels de la Grande Guerre » est intervenue sur le thème des sites UNESCO, enfin Mme Marie Hélène FERY a proposé un concert intitulé "14-18 en chansons".

Considérant le plan de financement définitif de cet évènement, comme suit :

Dépenses	
Concert Marie-Hélène FERY	2 900,00 €
SACEM	212,00 €
TOTAL	3 112,00 €

Recettes	
Communauté de Communes du Saulnois	778,00 €
Autofinancement	2 334,00 €
TOTAL	3 112,00 €

Dépenses Subventionnables	3 112,00 €
Subvention possible	778,00 €

Les dépenses éligibles apparaissent en « gris » dans le tableau.

Considérant la présentation faite aux membres de la commission « Tourisme, Culture, Mémoire et Patrimoine », réunie le 25 juin 2024 ;

Considérant la signature du Contrat d'Engagement Républicain par l'Association des « Maires et Délégués élus du secteur de VIC-SUR-SEILLE » ;

Monsieur le Président propose au Bureau Communautaire de :

- ➤ APPROUVER le versement d'une subvention d'un montant de 778,00 € à l'Association des « Maires et Délégués élus du secteur de VIC-SUR-SEILLE » au titre du soutien aux évènementiels du Saulnois Années 2022 2026, dans le cadre de la Commémoration des 110 ans de la déclaration de guerre de 1914 qui s'est déroulée le 11 août 2024, suivant le plan de financement présenté ci-dessus ;
- L'AUTORISER ou autoriser son Vice-Président délégué à signer toute pièce inhérente à cette décision.

Après délibération, l'Assemblée :

- ➤ APPROUVE le versement d'une subvention d'un montant de 778,00 € à l'Association des « Maires et Délégués élus du secteur de VIC-SUR-SEILLE » au titre du soutien aux évènementiels du Saulnois Années 2022 2026, dans le cadre de la Commémoration des 110 ans de la déclaration de guerre de 1914 qui s'est déroulée le 11 août 2024, suivant le plan de financement présenté ci-dessus ;
- AUTORISE le Président ou son Vice-Président délégué, à signer tout document afférent à cette décision.

Résultat du scrutin :

Nombre de conseillers votants	25
Ayant pris part au vote	25
Abstention	0
Suffrages exprimés	25
Majorité absolue	13
Pour	25
Contre	0

POINT N° CCSBUR24059 ANIMATIONS CULTURELLES ET FESTIVES

Objet : Règlement de soutien aux évènementiels du Saulnois - Années 2022 – 2026 - Demande de subvention de l'Association « Les P'tits Guéblangeois » pour l'organisation de la manifestation « Fête de la bière » du 1^{er} juin 2024

Considérant la demande de subvention de la part de l'Association « Les P'tits Guéblangeois », au titre du programme de soutien aux évènementiels, dans le cadre de la manifestation décrite ci-dessous, en date du 15 juin 2024 :

Intitulé : Fête de la Bière

Organisateur : Association « Les P'tits Guéblangeois »

Date et lieu: 1er juin 2024

La jeune association « Les P'tits Guéblangeois » a choisi d'organiser une fête de la bière qui a rassemblé les amateurs de bière de la région accompagné de groupes de musique qui ont permis de se retrouver dans une ambiance festive.

Considérant le plan de financement prévisionnel de cet évènement, comme suit :

Dépenses	
Location tentes	648,90 €
Animations	717,80 €
Bracelets pour entrées	95,60 €
Chambre froide	200,00 €
Electricité	760,42 €
Gobelets	175,71 €
Achats 3 chapiteaux (Investissement)	2 788,00 €
TOTAL	5.386,43 €

Recettes	
Communauté de Communes du Saulnois	2.000,00 €
Vente de produits	1.000,00 €
Autofinancement	2.386,43 €
TOTAL	5.386,43 €

Dépenses Subventionnables	2.598,43 € (Fonctionnement à 25% 2.788,00 € (Investissement à 50 %	
Subvention possible	2.000,00 €	

Les dépenses éligibles apparaissent en « gris » dans le tableau.

Considérant la présentation faite aux membres de la commission « Tourisme, Culture, Patrimoine et Mémoire », sollicités par mail, en date du 6 septembre 2024 ;

Considérant la signature du Contrat d'Engagement Républicain par l'Association « Les P'tits Guéblangeois » ;

Monsieur le Président propose au Bureau Communautaire de :

- ➤ APPROUVER le versement d'une subvention d'un montant de 2 000,00 € à l'Association « Les P'tits Guéblangeois » au titre du soutien aux évènementiels du Saulnois Années 2022 2026, dans le cadre de de la manifestation « Fête de la bière » qui s'est déroulée le 1er juin 2024, suivant le plan de financement présenté ci-dessus ;
- > L'AUTORISER ou autoriser son Vice-Président délégué à signer toute pièce inhérente à cette décision.

Après délibération, l'Assemblée :

- ➤ APPROUVE le versement d'une subvention d'un montant de 2 000,00 € à l'Association « Les P'tits Guéblangeois » au titre du soutien aux évènementiels du Saulnois Années 2022 2026, dans le cadre de la manifestation « Fête de la bière » qui s'est déroulée le 1er juin 2024, suivant le plan de financement présenté ci-dessus ;
- > AUTORISE le Président ou son Vice-Président délégué, à signer tout document afférent à cette décision.

Résultat du scrutin :

Nombre de conseillers votants	25
Ayant pris part au vote	25
Abstention	0
Suffrages exprimés	25
Majorité absolue	13
Pour	25
Contre	0

POINT N° CCSBUR24060 ANIMATIONS CULTURELLES ET FESTIVES

Objet : Règlement de soutien aux évènementiels du Saulnois - Années 2022 – 2026 - Demande de subvention de l'Association du « Syndicat d'initiative de DELME » pour l'organisation de la manifestation « Foire artisanale et rurale de DELME » du 23 juin 2024

Considérant la demande de subvention de la part de l'Association « Syndicat d'initiative de DELME », au titre du programme de soutien aux évènementiels, dans le cadre de la manifestation décrite ci-dessous, en date du 1^{er} août 2024 :

Intitulé : « Foire artisanale et rurale de DELME »

Organisateur : Syndicat d'initiative de DELME

Date et lieu : 23 juin 2024

Dans le cadre de sa traditionnelle foire, le « Syndicat d'Initiative de DELME » a accueilli deux animations culturelles, à savoir le spectacle équestre proposé par l'équipe du Centre Equestre & Ecurie de la Cantera de Niderviller et un concert par l'Harmonie Municipale Sainte-Cécile de CHATEAU-SALINS.

Considérant le plan de financement définitif de cet évènement, comme suit :

Dépenses	
Animations	4.550,00 €
Publicité	2.196,24 €
Location de salle	250,00 €
SACEM	166,85 €
TOTAL	7.163,09 €

Recettes				
Communauté de Communes du Saulnois	1.500,00 €			
Restauration	2.650,00 €			
Exposants	1.972,00 €			
Subvention Crédit Agricole	600,00 €			
Autofinancement	441,09 €			
TOTAL	7.163,09 €			

Dépenses Subventionnables	7.163,09 €
Subvention possible	1 500,00 €

Les dépenses éligibles apparaissent en « gris » dans le tableau.

Considérant la présentation faite aux membres de la commission « Tourisme, Culture, Patrimoine et Mémoire », sollicités par mail, en date du 6 septembre 2024 ;

Considérant la signature du Contrat d'Engagement Républicain par l'Association « Syndicat d'initiative de DELME » ;

Monsieur le Président propose au Bureau Communautaire de :

- ➤ APPROUVER le versement d'une subvention d'un montant de 1.500,00 € à l'Association « Syndicat d'initiative de Delme » au titre du soutien aux évènementiels du Saulnois Années 2022 2026, dans le cadre de de la manifestation « Foire artisanale et rurale de DELME » qui s'est déroulée le 23 juin 2024, suivant le plan de financement présenté ci-dessus ;
- > AUTORISER le Président ou son Vice-Président délégué à signer toute pièce inhérente à cette décision.

Après délibération, l'Assemblée :

- ➤ APPROUVE le versement d'une subvention d'un montant de 1.500,00 € à l'Association « Syndicat d'initiative de Delme » au titre du soutien aux évènementiels du Saulnois Années 2022 2026, dans le cadre de de la manifestation « Foire artisanale et rurale de DELME » qui s'est déroulée le 23 juin 2024, suivant le plan de financement présenté ci-dessus ;
- > AUTORISE le Président ou son Vice-Président délégué, à signer tout document afférent à cette décision.

Résultat du scrutin :

Nombre de conseillers votants	25
Ayant pris part au vote	25
Abstention	0
Suffrages exprimés	25
Majorité absolue	13
Pour	25
Contre	0

POINT N° CCSBUR24061 ANIMATIONS CULTURELLES ET FESTIVES

Objet : Règlement de soutien aux évènementiels du Saulnois - Années 2022 – 2026 - Demande de subvention de la Commune de VIC-SUR-SEILLE pour l'organisation de la manifestation « Les Estivales de Vic », les 3, 10 et 17 août 2024

Considérant la demande de subvention de la part de la Commune de Vic-sur-Seille, au titre du programme de soutien aux évènementiels, dans le cadre de la manifestation décrite ci-dessous, en date du 2 août 2024 :

Intitulé : « Les Estivales de Vic »

Organisateur : Commune de VIC-SUR-SEILLE

Date et lieu : les samedis 3, 10 et 17 août 2024

Afin d'offrir une programmation culturelle aux habitants et touristes, la Commune de VIC-SUR-SEILLE a organisé la 4ème édition des Estivales de Vic. Ainsi, 3 concerts variés ont animé les soirées d'été sur la place Jeanne d'Arc avec la possibilité de se restaurer sur place.

Considérant le plan de financement prévisionnel de cet évènement, comme suit :

Dépenses		
Animations - Concerts	1.640,00 €	
SACEM	540,00 €	
Restauration des intervenants	200,00 €	
TOTAL	2.380,00 €	

Recettes		
Communauté de Communes du Saulnois	545,00 €	
Autofinancement	1.835,00 €	
TOTAL	2.380,00 €	

Dépenses Subventionnables	2.180,00 €
Subvention possible	545,00 €

Les dépenses éligibles apparaissent en « gris » dans le tableau.

Considérant l'avis favorable de la commission « Tourisme, Culture, Patrimoine et Mémoire », sollicités par mail, en date du 6 septembre 2024 ;

Monsieur le Président propose au Bureau Communautaire de :

- APPROUVER le versement d'une subvention d'un montant de 545,00 € à la Commune de VIC-SUR-SEILLE, au titre du soutien aux évènementiels du Saulnois Années 2022 2026, dans le cadre de de la manifestation « Les Estivales de VIC » qui s'est déroulée les 3, 10 et 17 août 2024, suivant le plan de financement présenté ci-dessus ;
- L'AUTORISER ou autoriser son Vice-Président délégué à signer toute pièce inhérente à cette décision.

Après délibération, l'Assemblée :

- ➤ APPROUVE le versement d'une subvention d'un montant de 545,00 € à la Commune de VIC-SUR-SEILLE, au titre du soutien aux évènementiels du Saulnois Années 2022 2026, dans le cadre de de la manifestation « Les Estivales de VIC » qui s'est déroulée les 3, 10 et 17 août 2024, suivant le plan de financement présenté ci-dessus ;
- > AUTORISE le Président ou son Vice-Président délégué, à signer tout document afférent à cette décision.

Monsieur le Président se déporte de la délibération et ne prend pas part au vote.

Résultat du scrutin :

Nombre de conseillers votants	25
Ayant pris part au vote	24
Abstention	0
Suffrages exprimés	24
Majorité absolue	13
Pour	24
Contre	0

Procès-verbal validé le 25 septembre 2024.

Le Président Jérôme END Le secrétaire de séance Carole REMILLON